



Témoignage sur le diocèse de Lomé

NOUS publions ici une lettre du RP Jean Gbikpi-Bénissan qui constitue un éclairage éloquent d'un membre éminent du clergé de l'archidiocèse de Lomé. Pour comprendre, il nous faut la situer dans son contexte.

- En octobre 1989 parut dans le numéro 35 de *Politique africaine* un article sur Mgr Dosseh (1). Bien qu'étant très en deçà de la réalité, il fit des vagues au Togo et surtout au sein du clergé diocésain de Lomé, longtemps terrorisé et tenu en respect par un évêque autoritaro-prébendier et son âme damnée, le sieur Agbabou, son inamovible et omnipotent procureur.

- En mars 1990, un groupe de jeunes prêtres saisit l'occasion de la parution de cet article en s'introduisant dans la salle où d'autres de leurs collègues, réunis autour de l'évêque, tenaient la session de Carême. Décidés à en découdre avec l'autorité épiscopale, ils avaient constitué un solide dossier sur la gestion du diocèse du couple indécrottable Dosseh-Agbabou dont ils sont les premières victimes et exigeaient, comme préalable à toute discussion, des réponses claires de l'archevêque sur l'article en question, lequel après maintes menaces et tergiversations finit par s'incliner sous la pression de ses proches collaborateurs qui ne souhaitaient pas voir se dégénérer la session de Dieu en une vulgaire session de boxe.

Adieu donc le Carême et vive la session qui fut prorogée afin d'étudier les doléances de ces jeunes énergumènes qui refusent de

voir chavirer le bateau ecclésial à la barre duquel se trouvent deux matelots inconscients et ivres de leur pouvoir. Un ordre du jour fut alors établi comme suit :

- relations humaines Evêque-clergé et prêtres entre eux ;
- transparence et efficacité des structures ;
- gestion économique et financière du diocèse ;
- article de *Politique africaine* ;
- divers.

La lettre du RP Gbikpi, écrite le 21 novembre 1989, est une réaction personnelle à l'article sur Mgr Dosseh. Cependant, elle n'a été rendue publique que le 20 mars 1990, soit quatre mois plus tard à l'occasion de cette session de Carême et apportait de l'eau au moulin de ses jeunes confrères. Malgré la réputation de « gros naïf » qu'on lui colle à la peau, le RP Gbikpi a son franc-parler (est-ce à cause de cela ?) et s'embourbe moins dans la vase profonde de la théologie ou de l'Évangile dans laquelle certains de ses pairs aiment à faire des plongeurs spectaculaires dès qu'on veut aborder les problèmes concrets du diocèse. Dans sa lettre, le RP Gbikpi, « fort âgé » lui-même et ancien proche collaborateur de l'évêque, « se limite [seulement] aux scandales connus du grand public, sans s'approcher des sombres arcanes », comme il l'écrit lui-même : abandon matériel du clergé et du diocèse, détournements de fonds, le cas tabou du sieur Agbabou, les complicités révoltantes entre ce dernier et l'archevêque, le mercantilisme épiscopal, etc.

Pourtant l'archidiocèse n'en est pas à sa première crise. Dans une lettre intitulée « *J'accuse, je m'accuse, je nous accuse* » datée du 22 mars 1990 et adressée à son évêque et à ses collègues au cours de la session, le RP Grégoire Améganvie écrivait notamment : « *La situation que nous vivons ces jours-ci, nous l'avons déjà connue entre 1966 et 1969 en miniature : la date précise m'échappe.* »

Pour le RP Améganvie, parce que « *le malaise était dans nos rangs et beaucoup de plaintes montaient de nos coeurs* », un groupe de prêtres, profitant de l'absence de Mgr Dosseh, avait rédigé une pétition qu'il voulait « *remettre en main propre à Mgr notre évêque* ». Dans cette pétition, ces prêtres réclamaient notamment :

- « - *la participation du clergé à la gestion du diocèse ;*
- *un jour d'audience libre par mois à Mgr pour que les ouvriers apostoliques puissent le rencontrer à loisir sans demande spéciale d'audience (2) ;*
- *un jour d'audience libre à M. le procureur ;*
- *le solde de nos honoraires de messe à la fin de chaque mois.*

A peu de chose près, la crise actuelle du diocèse se présentait

(1) C.M. Toulabor, « Mgr Dosseh, archevêque de Lomé », *Politique africaine*, 35, octobre 1989, pp. 68-76.

(2) Faut-il le signaler, Mgr Dosseh préfère accorder ses audiences libres aux puissantes revendeuses de tissus qu'à ses prêtres.

dans des termes identiques qu'il y a vingt-cinq ans. En poursuivant la lecture de la lettre du RP Améganvie, on se rend compte que la mèche de la pétition a été vendue à Mgr qui « *n'avait pas apprécié la procédure qui, disait-il, sentait une méthode syndicaliste* ». Cette crise « en miniature » n'avait pas été traitée, mais noyée dans « une messe concélébrée » où les protagonistes confessent aujourd'hui avoir à l'époque « rancœur et mépris » les uns pour les autres. Mais le cancer, lui, continuait de couvrir jusqu'à cette cachexie que l'on connaît aujourd'hui.

C'est que le clergé s'est toujours autoneutralisé face à un prélat bon manœuvrier qui connaît par cœur le répertoire classique du dictateur : chantage, délation, noyautage, achat de consciences, division du clergé, répression indolore, etc. Ainsi, miné par des querelles de personnes, divisé en de petites chapelles d'intérêts rivaux, le clergé n'a jamais pu présenter un front uni face à la dictature épiscopale. Les jeunes prêtres qui ont mené l'opération du Carême sont aujourd'hui persécutés non seulement par l'évêque, mais aussi par leurs pairs. Par exemple, Mgr Dosseh décida arbitrairement la révocation de leurs fonctions des RP Pierre Amédjonékou et Raphaël Tossou, professeurs au Grand Séminaire Jean-Paul II qu'il considère comme les initiateurs de l'opération du Carême. Évidemment, ceux-ci refusent d'obtempérer, s'exposant à l'ire ravageuse de leur prélat. Peu soutenus par leurs collègues qui voient en eux des « possédés » et des « pestiférés », ils redoutent, avec raison, l'empoisonnement.

La crise que traverse aujourd'hui le diocèse est d'autant plus grave qu'elle arrive à un moment où l'on assiste au démantèlement de la dictature Eyadéma par les revendications démocratiques, ce qui entraîne par ricochet l'effondrement de la dictature épiscopale qui n'est qu'une version religieuse du complexe militaro-monopartiste qu'elle a su parasiter. Pour sa propre survie, l'Église diocésaine de Lomé est obligée de procéder à sa propre démocratisation interne dans l'esprit du Concile Vatican II si elle veut être un peu plus présente à la société, ce qui n'est pas son cas aujourd'hui.

En lisant ce témoignage du RP Gbikpi que nous vous proposons *in extenso* en y ajoutant des annotations, il convient d'avoir en arrière-plan tout ce contexte historique immédiat qui éclairera la lanterne de plus d'un lecteur, nous osons l'espérer.

C.M.T

Lomé, 21 novembre 1989

Père Jean K. Gbikpi-Bénissan

Document confidentiel révélé
cependant 4 mois plus tard au
clergé lors de sa session de Carême
le 20 mars 1990 à huis clos.

Excellence Révérendissime,

Cette présente lettre est strictement confidentielle : personne n'en connaît le contenu, ni le fait de sa rédaction. Elle est déterminée par un sentiment de filial et humble dévouement à la Sainte Église.

1 — Le peuple chrétien s'afflige de l'abandon matériel du clergé de l'archidiocèse de Lomé. L'indifférence de Mrg l'archevêque et du procureur à l'endroit de Mgr Kwakuvi (1), prêtre déjà âgé, fort âgé, intrigue et attriste bien profondément toute la population chrétienne, catholique et protestante et tout le pays. Affliction également quand on pense à l'abandon des pères Kodah et Ajavon (2).

Affliction également à constater la misère des prêtres dans les paroisses pauvres, sans assistance ni sollicitude aucune de l'archevêque ; pareil abandon du clergé dans les œuvres et les communautés. Les prêtres qui célèbrent aux intentions de messe détenues par l'archevêque n'arrivent guère à percevoir ces modiques sommes d'intentions de messe qui constituent, pour plusieurs, leurs uniques ressources pécuniaires. Et cependant, les intentions de messe viennent nombreuses à l'archidiocèse, de Rome, d'Allemagne, du Canada, de France et de diverses sources.

Notre clergé n'a aucune assurance de sécurité pour les cas de maladie (3), d'accident, de vieillesse, ni de retraite.

Ne sont jamais versées au clergé de Lomé les assistances de l'Europe que perçoivent leurs confrères des trois autres diocèses du Togo : Missio Prim, Secours de Carême du clergé de France, etc.

(1) Mgr Dosseh a conféré à certains de ses prêtres le titre purement honorifique de Mgr. Le RP Kwakuvi est à la retraite et vit dans un extrême dénuement.

(2) Le premier est très malade et le second atteint de folie.

(3) Mgr Dosseh qui jouit d'une robuste santé a du mal à comprendre que ses prêtres puissent tomber malades.

L'illustration la plus spectaculaire de l'abandon du clergé dès sa prime jeunesse sacerdotale est le dénuement de la paroisse d'Amoussoukopé abondamment dotée cependant. Tous les catholiques qui, en voyage, arrivent à cette halte routière de contrôle, s'affligent, humiliés et honteux, et s'indignent.

2 — *On constate la disparition de ressources immenses dans un gouffre mystérieux, depuis vingt ans : tels les centaines de millions de l'écolage ou mutuelles scolaires de nos écoles demeurées délabrées, avec certains bâtiments inachevés ; la récente perception de 10 % des recettes des collèges, innovée pour ce gouffre mystérieux ; la disparition de 7 à 9 millions de CEB/40 (4) ; 29 millions touchés par le procureur à l'insu — des mois durant — de l'archevêque, etc. Et tant d'autres millions pour l'édification du Grand Séminaire dont la chapelle en chantier crie l'indignation (5). Il paraît que, les chambres individuelles ou cellules des grands séminaristes n'étant pas construites, les lits des abbés arrimés en dortoirs se touchent matériellement, ou n'ont guère plus de 80 cm à 1 mètre d'espace les uns des autres (6). Disparaissent les subventions romaines pour le fonctionnement du Petit Séminaire, les substantielles subventions pour l'œuvre des catéchistes (7). Aurait disparu tout le fonds bancaire de l'OPM après la mort du RP d'Almeida (8). A l'ambassade de France, « l'aide pour la construction de l'aumônerie » a été purement et simplement supprimée, parce que « l'archevêque a voulu substituer une autre destination au don prévu, tandis qu'une religieuse est allée retirer — comme pour consultation — le dossier original qu'elle n'a jamais ramené » (9).*

L'archevêché ne paye pas ses dettes et factures, pas même le cercle des religieux, prêtres, religieuses qui tous désormais ont peur à engager une dépense pour un service à l'archevêque. Certains millions, avancés en prêt pour la construction de la « maison du pape » au Grand Séminaire Jean-Paul II à Hédranawoé, ne sont pas remboursés, dit-on (10). Des créanciers de divers milieux et ordres menacent de réclamer par voie judiciaire (11).

3 — *Provoque une forte animosité le fait que le poste de procureur général de l'archidiocèse soit confié à un individu réputé gangster, jamais surpris en un geste minimal de pratique religieuse, jamais vu dans une église catholique, en un lieu de rassemblement de chrétiens, hormis sur l'esplanade lors de la messe le jour d'arrivée du pape Jean-Paul II, jamais surpris à faire un signe de croix, jamais à une messe dominicale, jamais une participation à un pèlerinage de pénitence, jamais à une ordination, jamais une contribu-*

(4) Probablement un compte bancaire.

(5) Dans une lettre datée du 16 décembre 1990 adressée à Mgr Dosseh, le groupe des prêtres de l'opération du Carême lui demande où sont passés les 220 millions destinés à la construction de ce séminaire. Cette lettre a été intégralement publiée dans le journal privé *La lettre de la Nation*, n° 9, du 4-18 juin 1991, p. 4.

(6) C'est avec les subventions versées par l'État pour les instituteurs que Mgr Dosseh détourne pour construire des cellules collectives à ses séminaristes. Conséquence : depuis

plusieurs mois, les instituteurs mal payés sont en grève.

(7) Ceux-ci sont rarement rétribués.

(8) Selon certaines sources, on l'aurait aidé à mourir « dans sa maladie » !

(9) Le RP Gbikpi cite ici une source diplomatique.

(10) Cette maison qui a coûté des millions est un petit château que le pape lors de son séjour au Togo a refusé d'occuper. Mgr Dosseh en a fait sa propre demeure.

(11) J'ai en ma possession des lettres de certains de ces créanciers.

tion à une œuvre d'action catholique, etc. Astucieusement introduit dans l'Ordre de Marshall, il n'a jamais été fidèle aux consignes de vie, ni à la présence aux assemblées (12). Affichant par ses défections et sa désinvolture la vie d'immoralité révoltante qu'il mène, brassant fétichisme superstitieux (13), libertinage concubinaire et polygamie, etc. Il est d'ailleurs classé « criminel » dans certain fichier d'Amnesty International (14). On le sait « voleur », faussaire, établissant des documents faux pertinemment faux avec des cachets de paroisse catholique et d'authentiques signatures de curés subrepticement obtenues lors de signatures en série de documents paroissiaux. On sait qu'il ouvre à volonté toute correspondance, même les plus importantes de l'archevêque, répond à sa guise, avec cachet et sceau de l'archevêché. Ayant droit, en tant que fondé de pouvoir de l'archevêque, à l'accès des comptes bancaires des institutions de l'Église, il se permet de faire virer des valeurs d'un compte sur un autre à sa guise.

4 — La désinvolture morale du procureur, sa licence affichée en moralité sexuelle seraient une conséquence des libertés de celui qui devrait le rappeler à l'ordre. En effet les cancans abondent au sujet de l'archevêque commerçant, marchand à Paris et ailleurs, de produits vivriers africains, importateur au Togo de vins de marque et de marchandises diverses. Les langues les plus venimeuses parlent de trafics de « drogue ». Une haute personnalité se serait écriée : « Votre archevêque est aussi riche que moi, avec autant d'enfants et de femmes que moi (15) ». Lors des obsèques de madame d'Almeida, on a parlé dans les rues de Lomé et dans les salons de deuil d'« une belle-mère du clergé ». On parle à présent de plus d'un foyer de prêtres avec femmes et enfants et de rejetons non pas de simples prêtres.

5 — La Franc-maçonnerie semble introduite dans nos rangs, sous l'œil complaisant, dit-on, de Mgr l'archevêque (16). Et le soupçon que Mgr l'archevêque est lié, par un pacte maçonnique ou fétichiste, au procureur Agbabou, notoirement connu « franc-maçon », constitue l'un des cancans les plus déconcertants (17).

L'École professionnelle Saint Joseph se dégrade, et se montre indifférente pour les services du clergé, des religieux et des religieuses qui, presque tous et toutes, passent désormais leurs commandes dans les entreprises privées, voire protestantes. L'ordo diocésain 1989-1990 en est un exemple. Lors de la procession du Très Saint Sacrement qui longe ses murs, cet établissement catholique ne prend plus la peine d'arborer une banderole ni la moindre décoration comme jadis (18).

L'archidiocèse est parsemé de bâtisses inachevées : Petit Séminaire Saint Pie X, Collège Notre Dame du Sacré Coeur de la plage avec son église-chapelle,

(12) Mgr Dosseh l'aurait aidé à y entrer pour lui servir d'yeux et d'oreilles.

(13) Il est, de bonnes sources, prêtre d'au moins trois couvents vodu.

(14) Plutôt d'Interpol sans doute.

(15) Il s'agit du président Eyadéma, ami personnel de Mgr Dosseh.

(16) On dit que le prélat en serait membre.

(17) Cela n'est pas « déconcertant », mais sert de facteur explicatif, non seulement chez le chrétien de base mais aussi au sein du clergé, de cette complicité incompréhensible entre les deux hommes.

(18) Les bureaux de M. Agbabou se trouvent dans cet établissement.

église d'Agbeluwé, etc., bâtisses dont les coûts prévus ont été bien payés. Le Grand Séminaire Jean-Paul II et la naissante paroisse d'Amoussoukopé sont les cas les plus navrants. Et nonobstant cela, d'autres bâtiments à but lucratif surgissent bafouant le charme, l'esthétique et l'aspect historique des abords de la Cathédrale (19).

6 — On doute fort de l'intégrité des archives. Les dossiers de terrains pourraient aisément être modifiés : avec un procureur général, omnipotent mais sans foi aucune ni loi d'honnêteté, grand régisseur de tout, les propriétés, avoirs et archives sont en réel péril. Le train de vie opulent, la richesse foncière surprenante de M. Agbabou, son gaspillage notoire d'argent ici au pays, à Paris, en Europe, offusquent ses propres concubines dont certaines s'en détachent outrées. Une d'entre elles a confié à un légionnaire de Marie qu'il lui répugne de donner de l'argent aux quêtes des offices de peur que son offrande de piété n'aille aboutir dans les caisses du procureur.

Cette lettre confidentielle d'information se limite aux scandales connus du grand public, sans s'approcher des sombres arcanes. Les cancans populaires véhiculent, certes, des calomnies. Mais il importait de vous les faire connaître, afin que nous évitions tous de prêter le flanc aux diffamations.

Les urgences qui s'imposent :

1°) La fonction de procureur doit, sans délai, changer de titulaire (20).

2°) Les premières dizaines de millions de redevance scolaire de ce premier trimestre académique 1989-1990 ne doivent plus tomber dans le gouffre sans fond. La douloureuse indignation est au paroxysme.

Excellence, je renouvelle, avec serment si vous le permettez, la ferme assurance du secret confidentiel de cette lettre inconnue de tous.

Daignez agréer l'expression de ma dévotion filiale, in Christo et in Ecclesia.

Jean Gbikpi

(19) La cathédrale est dans un piteux état, mais enserrée par des locaux commerciaux en construction.

(20) Après s'être farouchement opposé,

Mgr Dosseh finit par s'incliner. Limogé, M. Agbabou continuerait néanmoins à avoir un regard sur les affaires du diocèse.